Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

# CONSEIL DE PARIS

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

**--------**

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 514** Apposition d'une plaque explicative aux impacts de balles sur la façade Rivoli de l'Hôtel de Ville à Paris 4e. (4 000 euros).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

**----------**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque explicative aux impacts de balles sur la façade Rivoli de l'Hôtel de Ville à Paris 4$^{e}$ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque explicative aux impacts de balles sur la façade Rivoli de l'Hôtel de Ville à Paris 4e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Le 20 août 1944, à l'aube, les résistants occupent l'Hôtel de Ville. Durant trois jours et quatre nuits, ils résistent aux assauts de l'ennemi. Le 23 août, le Comité parisien de Libération s'y installe. Le soir du 24 août, les premiers soldats de la Division Leclerc arrivent sur les lieux. Le 25 août 1944, Paris est libéré. Les impacts de balles sur la façade de l'Hôtel de Ville témoignent de ces combats.».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 4 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.

**La Maire de Paris,**

**Anne HIDALGO**